

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2025

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -
(N° 439)

AMENDEMENT

N° AC41

présenté par

Mme Thevenot, Mme Delpech, M. Fait, M. Frébault, Mme Liliana Tanguy et M. Ray

TITRE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À l'intitulé, substituer aux mots :

« élèves en situation de handicap »

les mots :

« enfants à besoins éducatifs particuliers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition d'amendement a pour objectif de rappeler qu'un élève est avant tout un enfant dont ses besoins éducatifs particuliers ne s'arrêtent pas au temps de scolaire. Par ailleurs, substituer le terme en situation de handicap par « besoins éducatifs particuliers » permet de couvrir un spectre plus large d'accompagnement. En effet, cela couvre non seulement les handicaps physiques, sensoriels, mentaux mais aussi, et entre autre, les enfants en grandes difficultés d'apprentissage ou d'adaptation, intellectuellement précoces, malades, en situation familiale ou sociale difficile